



# INFORMATIONS VERNIER

ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

NOVEMBRE 1989

## MÉRITE MUNICIPAL VERNIOLAN

Créé en 1987, le «Mérite municipal verniolan» est destiné à honorer des personnes qui se sont particulièrement distinguées dans les domaines humanitaire, artistique, culturel, sportif ou autre, à titre individuel ou collectif, ou ayant fait preuve d'un dévouement particulier au sein d'une société communale ou au profit de la collectivité verniolane.

### *POUR L'ANNÉE 1989*

les inscriptions sont ouvertes et les Autorités communales rappellent que les candidats à l'obtention du «Mérite 1989» **doivent remplir au moins une des conditions suivantes:**

- a) *habiter sur le territoire de la commune de Vernier ou y avoir une activité prépondérante;*
- b) *faire partie d'une société ou d'une association de la commune de Vernier;*
- c) *être originaire de la commune de Vernier.*

La Commission ad hoc, composée d'un représentant de chaque groupe siégeant au Conseil municipal et présidée par le maire en charge, sélectionnera le ou les lauréats. Ses décisions sont prises à la majorité des membres et sont sans appel. Si les candidats ne répondent pas à ses vœux, elle peut décider de ne pas attribuer cette récompense au cours d'une année.

★ ★ ★

**La formule de candidature est à retirer à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, à qui elle doit être retournée**

**AVANT le 30 NOVEMBRE 1989, dernier délai**

Le règlement d'application peut être consulté à la Mairie de Vernier.

★ ★ ★



## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mardi 27 juin 1989

Sous la présidence de Mme Gabrielle FALQUET, les conseillers municipaux ont pris les délibérations suivantes:

- Ouverture d'un crédit de Fr. 195 000.— au Conseil administratif afin d'entreprendre une étude pour la stabilisation et l'assainissement du Nant des Grebattes, dans la presqu'île d'Aïre, sur toute sa largeur.
- Préavis favorable au projet de plan localisé de quartier concernant les installations du Centre de communication multi-média (CCMM/Sonor S.A.) à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères.
- Préavis favorable à la requête en autorisation de construire pour quatre villas contiguës sur la parcelle située entre les chemins des Sellières et des Bois-Jacquet à Aïre.

### Séance du mardi 10 octobre 1989

Après la pause estivale, le législatif a repris ses travaux et a procédé, sous la présidence de Mme Gabrielle FALQUET, en début de séance, à l'assermentation de M. Willi GANTERT (Socialiste), domicilié aux Avanchets, en remplacement de Mme Marie-Louise THOREL, démissionnaire.

Les conseillers municipaux ont ensuite, à l'unanimité, accepté les délibérations suivantes:

- Accorder gratuitement aux Transports publics genevois (TPG) une servitude de superficie sur la parcelle communale, sise entre les immeubles du chemin de l'Echarpine et le Café de la Croisette, pour l'établissement, le maintien et l'adaptation aux exigences nouvelles d'une construction légère contenant les installations nécessaires à l'alimentation en énergie électrique d'une partie de la ligne de trolleybus N° 6.
- Accorder également gratuitement aux Services industriels de Genève une servitude pour la pose, le maintien et l'adaptation aux exigences nouvelles de canalisations souterraines sur la même parcelle communale.
- Accepter avec remerciements la cession gratuite à notre Commune de la parcelle N° 3.443b de 2.250 m<sup>2</sup>, propriété de Göhner S.A., sise aux Avanchets, et de la rattacher à la parcelle sur laquelle sont situés le groupe scolaire d'Avanchet-Jura et la Crèche d'Avanchet,

A huis-clos: Naturalisations de Mme Marie-Gabrielle SALINAS (Italie) et de MM. Francisco PRADA (Espagne) et Ahmed BENELMOUFFOK (Algérie).

## AVIS COMMUNAUX

### PROMOTIONS CIVIQUES 1989

#### *Aux jeunes filles et jeunes gens suisses nés en 1972*

Comme il est de tradition, les autorités municipales de Vernier sont heureuses d'accueillir les nouveaux citoyens et citoyennes qui vont atteindre, dans le courant de l'année prochaine, le pleine possession de leurs droits civiques.

Cette réception, suivie d'une collation et d'une soirée disco, se déroulera à la Mairie de Vernier

#### **MERCREDI 29 NOVEMBRE 1989**

et sera l'occasion d'une rencontre amicale avec les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal.

**Les jeunes filles et jeunes gens**, de nationalité suisse, habitant la commune de Vernier, **né en 1972**, recevront une invitation personnelle, à fin octobre.

Les intéressés qui n'auront pas reçu cette invitation peuvent s'inscrire à la Mairie de Vernier, tél. 41 00 00, jusqu'au **20 novembre 1989**, dernier délai.

### DÉNEIGEMENT

La saison hivernale n'est pas loin et dès les premières chutes de neige, les services de la Voirie communale sont amenés à intervenir sur l'ensemble du réseau intercommunal afin d'en assurer la viabilité.

Mais afin de faciliter les tâches du personnel affecté aux travaux de déneigement et lui permettre d'oeuvrer le mieux et le plus rapidement possible, les détenteurs de véhicules **DOIVENT ABSOLUMENT FAIRE UN EFFORT POUR:**

- respecter l'ensemble de la signalisation afférente au stationnement, y compris les disques provisoires d'interdiction de stationner;
- stationner leurs véhicules sans empiéter sur les trottoirs et de manière correcte; s'ils possèdent un garage, de rentrer leurs véhicules le soir et dans les zones de villas, utiliser, dans la mesure du possible, les terrains privés, entrées de garage ou autres;
- laisser les trottoirs libres de tout obstacle;
- laisser, sur la chaussée, un **passage minimum de 5 mètres** pour le passage des engins de déblaiement (largeur d'un chasse-neige, env. 4,50 m).

D'ores et déjà l'administration municipale vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.



## CONCESSIONS CIMETIÈRES

Les intéressés qui désirent renouveler la concession des tombes des personnes inhumées dans les cimetières d'Aire et de Vernier (ancien et nouveau) en 1969, ou dont le renouvellement est arrivé à échéance en 1989 sont invités à en informer l'administration municipale (service des cimetières) jusqu'au 31 décembre 1989.

Les divers ornements placés sur les tombes, dont la concession ne sera pas prolongée, doivent être enlevés dans les trois mois, faute de quoi ils deviendront la propriété de la commune qui en disposera à son gré.

## BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

### BIBLIOTHÈQUE DES RANCHES à VERNIER

Par suite de déprédations, il n'a été malheureusement pas possible d'ouvrir cette bibliothèque comme prévu à la rentrée de septembre.

Par contre, rendez-vous est donné à tous les lecteurs au

### PRINTEMPS 1990

pour la réouverture dans les nouveaux locaux, à la Maison Chauvet-Lullin, rue du Village, où ils trouveront une bibliothèque **complètement réorganisée et informatisée**.



Jusqu'à cette date, les **BIBLIOTHÈQUES DE CHÂTELAINE ET D'AVANCHET** vous offrent leurs richesses aux horaires suivants:

**Châtelaine:** Lundi de 16h à 19h - Mardi de 15h à 18h et jeudi de 16h à 20h.

**Avanchet:** Lundi de 16h à 20h - Jeudi de 9h à 12h et de 15h à 18h.



### Vous y trouverez...

une multitude de sujets et entre autres:

Tout ce que vous avez voulu savoir...sans jamais oser le demander...sur:

**L'Islam, l'informatique, le sexe, l'astrologie, la Chine, la planche à voile, l'Amazonie, le sida, Madona, et bien sûr, Woody Allen.**

## ÉTAT CIVIL

Le Règlement d'application de la loi sur la nationalité genevoise a été modifié le 17 août 1988. Suite à l'entrée en vigueur de cette modification sur l'acquisition ou la perte d'un droit de cité communal, nous rappelons que le **citoyen genevois** peut demander

a) *d'acquérir le droit de cité de sa commune de domicile, s'il y a résidé d'une manière effective pendant 6 ans, ou qui était celui de son conjoint en tant que célibataire.*

b) *d'être libéré du droit de cité communal s'il conserve au moins un autre droit de cité communal. La demande peut être faite par l'intéressé au Maire ou au Conseil administratif de la Commune concernée.*

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Mairie, service de l'état civil.

## CIRCULATION

### AUTOROUTE et PISTE CYCLABLES

Parallèlement au chantier de l'autoroute, des aménagements réservés aux piétons et aux «deux-roues» sont en voie de réalisation.

A Vernier, un cheminement permettra à ces deux catégories d'usagers de franchir la tranchée formée par l'autoroute, entre le passage supérieur de la route de Vernier et le portail Nord du tunnel du même nom.

Cette passerelle du Bois-de-la-Grille, qui prend appui sur d'élégants piliers formant un «Y» à leur sommet, est en cours de construction. Elle assurera la liaison entre le chemin de Poussy - à la hauteur du chemin de l'Echarpine où débouche la piste cyclable venant du village - et le Bois-des-Frères.

Un court tronçon de piste cyclable sera construit en bordure de ce bois pour raccorder la nouvelle passerelle à la piste cyclable qui longe la route de Vernier jusqu'à la hauteur du chemin du Moulin-des-Frères d'où, par l'itinéraire cyclable qui traverse le bois, l'on rejoint la route du Bois-des-Frères, à la hauteur du centre sportif du même nom.

La passerelle du Bois-de-la-Grille sera mise en service à mi-1990 déjà.

Outre l'avantage qu'elle représente pour la sécurité des «deux-roues» - ainsi éloignés des accès à l'autoroute et d'une portion de la route de Vernier critique en raison du débouché de la route de Pré-Bois - la passerelle offrira aux habitants de Vernier un accès agréable et plus direct au Bois-des-Frères puis, à terme, à Châtelaine et à la ville de Genève.

(Bulletin N° 24 du Département des travaux publics)

## LES FEUILLES MORTES SE RAMASSENT A LA PELLE...

a chanté le poète, mais il faut aussi songer, dans les propriétés, à leur destruction, ainsi que celle d'autres déchets de jardin.

Nous vous rappelons que ces déchets peuvent être déposés dans les bennes adéquates placées par les autorités dans divers points de la commune (voir papillon «Vernier Environnement»).

**La destruction par le feu de petites quantités de résidus agricoles ou ménagers** peut être effectuée par temps calme et à condition que:

**ni les flammes, ni la fumée et ni les odeurs ne constituent une gêne ou un danger pour le voisinage, les bâtiments, les bois, les cultures ou la circulation routière.**

Ces feux doivent être totalement éteints avant la nuit conformément à l'art. 31 du Règlement cantonal sur l'élimination des résidus (L 1, 5, 2).



## RECENSEMENT DE LA POPULATION 1990

### Peu de questions, mais des questions très utiles

Le recensement de la population permet de réunir des données fondamentales, d'avoir une vue d'ensemble de certains aspects et de constituer des bases pour la prise de décisions. Pratiquement tous les domaines de la vie feront une utilisation concrète des données statistiques du recensement de la population. Voici quelques exemples:

- Les données sur le lieu de travail ou l'emplacement de l'école, sur le(s) moyen(s) de transport utilisé(s) fournissent des informations importantes pour la politique des transports, par exemple pour savoir où les moyens de transports publics doivent être améliorés et où une communauté tarifaire doit être introduite.
- Dans l'économie privée, les résultats du recensement de la population sont notamment utilisés dans la

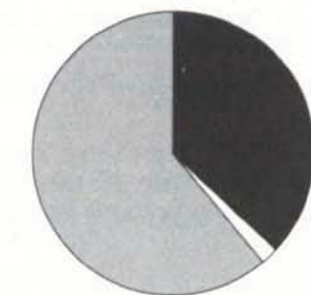
planification des entreprises, par exemple, quand il s'agit d'introduire de nouvelles prestations dans une région particulière.

- Comment les immeubles d'habitation sont-ils chauffés - au mazout, au gaz ou à l'électricité?

Le recensement des bâtiments et des logements peut apporter une réponse à ces questions. Dans le domaine de la politique énergétique, les données statistiques ainsi collectées serviront notamment à la préparation d'études sur la consommation de chaleur des immeubles d'habitation, et, par conséquent à l'élaboration de scénarios énergétiques. De telles études sont toutefois aussi nécessaires pour la politique d'environnement, afin de déterminer les régions soumises à la pollution, par exemple dans le cadre de l'exécution de l'ordonnance sur la protection de l'air.

## PROTECTION CIVILE: OÙ SONT NOS ABRIS?

*Savez-vous dans quel abri vous devriez vous réfugier?*



61 % oui  
38 % non  
1 % pas d'opinion

Protection civile 9/89

Afin d'essayer d'apporter plus d'informations à la population et lui donner l'occasion de mieux connaître

cet organisme de protection, la PC verniolane a organisé, les 6 et 7 octobre dernier, deux journées «portes ouvertes» à la construction combinée des Libellules, située près de l'école des Libellules.

A cette occasion ont été présentés aux visiteurs - près de 400 personnes -

- Le poste de commandement du quartier,*
- Le poste sanitaire et son matériel,*
- Le matériel du détachement de pionniers et de lutte contre le feu,*
- Une exposition sur l'aide en cas de catastrophe,*
- Le plan d'attribution des abris du quartier.*

tandis que les responsables répondaient aux nombreuses questions des participants.

Première manifestation de ce genre qui a rencontré un vif succès.

## VIDÉO A VERNIER

Fondée il y a 5 ans, l'Association du VIDÉOGRAPHE DE GENÈVE s'est installée à Vernier, dans les sous-sols du Centre LES TATTES, au chemin de Poussy. Dès son arrivée sur notre commune, l'AVG a mis ses compétences au service de sa municipalité d'accueil et c'est ainsi qu'elle a procédé à l'enregistrement vidéo des deux premières cérémonies de remise du «Mérite municipal verniolan», ainsi qu'à celui, pratiquement au pied levé, du spectacle de la Vogue du Renouveau 1989.

Association à but non lucratif, les membres de l'AVG ont une passion: **c'est la vidéo** et aimeraient la transmettre et c'est pourquoi depuis deux ans des cours vidéo ont été mis sur pied.

Ces cours sont destinés à toutes les personnes qui ont acquis une caméra vidéo et qui la laissent au fond d'une armoire la majeure partie de l'année.

### Contenu du cours:

*Le style, les notions techniques, la pratique.*

Dans le but de répondre aux besoins personnels des participants les **inscriptions sont limitées à 12 personnes pour trois animateurs.**

Prix: **150.— fr.** pour 10 heures de cours.

### Lieu du cours et inscriptions:

ASSOCIATION DU VIDÉOGRAPHE DE GENÈVE  
Centre «Les Tattes», 1, chemin de Poussy,  
Téléphone: **783 00 33**





Le service des sports organise un camp de ski au chalet d'En-Haut

**du lundi 19 février au samedi 24 février 1990**

Ce camp est destiné aux enfants de la commune, **bons skieurs**, âgés de 10 à 13 ans. L'encadrement est assuré par une équipe de cinq personnes qualifiées comprenant un maître de sport diplômé.

Le nombre de places est limité. Inscriptions selon l'ordre d'arrivée.

**Prix:** Fr. 230 .— tout compris.



### ÉCOLE DE SKI ALPIN

Cours de ski alpin pour enfants de 8 à 16 ans (débutant, moyen, avancé) organisés par le Service des sports, avec la collaboration technique de moniteurs qualifiés.

#### Deux périodes à choix

1ère période:

**du 11 janvier au 8 février 1990 (5 jeudis)**

2ème période:

**du 15 février au 22 mars 1990 (5 jeudis)**

Prix par période:

**Fr. 195.—**

Sont inclus dans le prix:

- tous les transports en car;
- les leçons de ski;
- le pique-nique et boissons chaudes;
- l'accompagnement et la surveillance des élèves durant toute la journée;
- encadrement sanitaire en cas de besoin;
- remontées mécaniques.

### CAMPS DE SKI A PLANACHAUX S/CHAMPÉRY 1990

Pendant les vacances de Noël, l'Association Vernier Bois-Gentil organisera, à nouveau cette année,

#### UN CAMP DE NEIGE (ski et luge)

pour les enfants de 7 à 12 ans, à

**Planachaux sur Champéry, Chalet d'En Haut  
du 31 DÉCEMBRE 1989 au 6 JANVIER 1990**

Renseignement: Mairie de Vernier  
tél. 41 00 00 — M. Borgis

### BASSINS DE NATATION AVANCHET-JURA et RANCHES (VERNIER)



Rappelons que durant la période de fermeture hivernale de la piscine communale du Lignon, le Service des sports de Vernier organise des

#### COURS DE NATATION

Cours débutants (à partir de 5 ans)  
Cours parent/enfant (18 mois à 3 ans)  
aux AVANCHETS seulement  
Cours pour adultes

**du 8 JANVIER au 23 MARS 1990**  
(10 leçons - Places limitées)

#### Inscription et paiement:

du lundi 27 novembre au vendredi 8 décembre 1989  
le matin de 8h à 11h.

au secrétariat du Service des sports,  
30, route du Bois-des-Frères (piscine du Lignon)  
**1219 LE LIGNON.**

Prix: **Fr. 60.—** enfant/10 leçons de 40 minutes  
**Fr. 80.—** adulte/10 leçons de 40 minutes  
**Fr. 80.—** parent/enfant/10 leçons de 40 minutes.

Pour tous renseignements,  
veuillez téléphoner au **796 62 96** (le matin).



## ÉCOLE D'ACCORDÉON

Renseignements - Cours - Répétitions

Tous les mercredis «ÉCOLE DE CHÂTELAIN»  
et par téléphone 798 14 39 ou 798 27 38

Enseignement:

Solfège - méthode conservatoire  
Leçons en groupe.

Accordéon: Musette et folklorique  
Accordéon: Jazz et classique  
Accordéon: Basses barytons ou de concert.

## LEÇONS PRIVÉES

Locaux:

Vernier / Châtelaine / Avanchet / Meyrin /  
Grand-Saconnex / Le Lignon.

Responsable de l'Ecole:

Demierre Jean-Claude, Tél. 798 14 39.

★

## SALLE DES FÊTES DU LIGNON

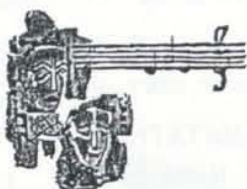
Samedi 25 novembre à 20h15

Soirée annuelle de la Société

Accordéoniste «L'AVENIR» de Châtelaine

Inauguration des nouveaux uniformes

## ÉCHO DE VERNIER



En 1990, la chorale mixte L'ÉCHO DE VERNIER  
fêtera ses 70 ans d'existence et souhaiterait, afin de  
marquer dignement cet anniversaire, mettre sur pied  
une soirée musicale de grande importance.

Pour réaliser ce vœu L'ÉCHO DE VERNIER lance un

### URGENT APPEL

à toutes les personnes qui aiment chanter.

Comme la plupart des chorales mixtes, ce sont surtout  
LES HOMMES qui sont le plus recherchés, mais tou-  
tes les personnes désireuses de partager la joie de  
chanter et l'amitié seront les bienvenues.

Les répétitions ont lieu tous les **mardis à 20 heures**  
**(sauf durant les vacances scolaires)** à l'Ecole enfan-  
tine des Ranches à Vernier, entrée route de Peney  
(bibliothèque).

Renseignement:

Mme Josiane SCHWALLER-MAGNENAT, Présidente  
tél. 49 85 92.

## SERVICE SOCIAL

### Hommage aux aînés

Ont fêté leurs 90 ans entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30  
septembre 1989:

- Madame Marguerite MEIER,  
pension «Les Myosotis», le 7 juin,
- Madame Louise ZAHNER,  
avenue de Crozet 22, le 9 juin,
- Monsieur Charles EPERON,  
chemin du Coin-de-Terre 3, le 10 juin,
- Madame Gabrielle JAUNIN,  
avenue de Crozet 28, le 14 juin,
- Madame Bernadette SCHOPFER,  
avenue des Libellules 12, le 16 juin,
- Monsieur Ernest LAMBERT,  
chemin Philibert-Sauvage 4, le 27 juin,
- Madame Caroline BURNER,  
chemin du Coin-de-Terre 1, le 11 juillet,

- Monsieur Charles LUTHY,  
avenue du Lignon 50, le 13 juillet,
- Monsieur Henri LAVANCHY,  
avenue du Lignon 53, le 26 juillet,
- Madame Rosa SCHWANDER,  
avenue des Libellules 4, le 6 août,
- Madame Ida BESSE,  
rue Oscar-Bider 7, le 26 août,
- Madame Marie LAVANCHY,  
avenue du Lignon 53, le 2 septembre.

Dans cette même période, deux personnes fêtaient  
leurs 95 ans:

- Madame Irène BOUZER,  
avenue de Crozet 16, le 23 juillet,
- Madame Joséphine DUBOIS,  
avenue des Libellules 4, le 7 août.

Nous redisons à toutes ces personnes félicitations et  
meilleurs vœux.





Les Autorités communales ont eu le plaisir, durant ces derniers mois, d'honorer deux couples qui avaient la joie de fêter leurs cinquante ans de mariage.

**M. et Mme Louis DOSSO-BEURET,**

domiciliés chemin Isaac-Anken 16.

C'est en effet le 8 juillet 1939 que M. Louis DOSSO unissait, à la Mairie des Eaux-Vives, sa destinée à celle de Mlle Gilberte BEURET.

Accompagné de M. Robert BORGIS, officier de l'état civil, M. André CHILLIER, Maire, a présenté les vœux et félicitations des Autorités et a fleuri l'heureux couple.

**M. et Mme André SERMOUD,**

domiciliés avenue du Lignon 83.

Le 22 septembre 1939, M. Albert HOTTELIER, officier de l'état civil de Perly-Certoux, recevait le consentement mutuel de M. André SERMOUD et de Mlle Carmen VAUCHER de vivre dorénavant à deux une nouvelle étape de leur vie et de fonder ainsi un foyer.

M. André CHILLIER, Maire, accompagné de M. Robert BORGIS, officier de l'état civil, a fleuri l'heureux couple et lui a présenté, au nom des Autorités communales, les vœux et félicitations pour cet événement.

Rappelons, encore une fois, que notre administration n'a connaissance des anniversaires de mariage que pour les couples qui se sont unis à l'état civil de Vernier. Dans les autres cas, nous comptons sur la famille, les voisins ou les sociétés pour nous informer, assez tôt, des noces d'or ou de diamant qui vont se fêter.

S'adresser à l'Etat civil de Vernier, tél. 41 00 00.

**Sous le patio EXPO LOISIRS LIGNON \_\_\_\_\_**

★ **ACTION SANTÉ** ★

**Le vendredi 24 novembre après-midi  
et le samedi 25 novembre le matin**

*organisée par les infirmières  
et les aides-soignantes  
du Centre médico-social du Lignon (SASCON)*

**Thèmes:** prévention, alimentation, bénévolat,  
stands, jeux, dialogues, discussion.



**SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES:  
VOUS DEVRIEZ L'ÊTRE!**

Chaque commune dispose d'un corps de sapeurs-pompier volontaires qui renforce et relève le Poste permanent de la Ville de Genève opérant sur tout le territoire cantonal.

Par ailleurs, à Vernier, notre corps a une mission très importante dans le cadre de la lutte contre les feux d'hydrocarbures. Outre le goût de la solidarité, les sapeurs-pompier volontaires constituent une société locale qui permet d'entretenir d'excellents liens de camaraderie.

Le corps de Vernier compte un effectif organique de 85 hommes. En tout temps, il faut songer à la relève!

**Conditions d'admission**

- Etre citoyen suisse ou étranger établi régulièrement dans la commune, âgé de 18 à 35 ans.
- Jouir d'une bonne santé.
- Suivre une école de formation en dehors des heures normales de travail (20h).

**Les tâches du sapeur-pompier volontaire**

- Participer à un minimum de quatre exercices par an.
- Assurer des services de préservation.
- Répondre à toutes les alarmes de la compagnie.

**Le sapeur-pompier volontaire bénéficie**

- D'une solde de 12 francs de l'heure (non imposable) pour chaque service commandé.
- D'une assurance accidents, responsabilité civile et maladie pour ce qui pourrait survenir en service commandé.
- De l'accès gratuit aux piscines du Lignon et des Vernets.
- D'un équipement personnel moderne.
- D'une prime de fidélité progressive.
- D'une prime d'ancienneté.

★

Votre activité m'intéresse; veuillez me contacter:

Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

Tél. privé: ..... Tél. prof: .....

A retourner au cdt, cap J.-Cl. CIMA  
15, avenue du Lignon - 1219 Le Lignon,  
tél. 796 61 08.



Une très belle affiche pour cette sixième édition du Festival de VERNIER SUR ROCK qui aura lieu, à la Salle des Fêtes du Lignon: le rendez-vous des rockers suisses avec des groupes qui font la scène contemporaine.

**LE JEUDI 9 NOVEMBRE**, dès 16 heures, un TEA TIME ON THE ROCK'S gratuit avec cinq jeunes groupes genevois, sélectionnés par VERNIER SUR ROCK: un premier tour de pistes pour des jeunes musiciens qui s'apprentent à entrer dans la bagarre et une manière de rappeler à tous qu'il est grand temps de préparer ses armes pour la sélection du CONCOURS ouvert aux groupes suisses qui aura lieu en mai 1990.

**Dès 20 heures**, Y NOT et les FROGS, un rock'n'roll band dans la grande tradition genevoise, ouvriront les feux avant IRRWISCH qui finit sa tournée suisse à VERNIER SUR ROCK. Pour ceux qui ne le sauraient pas encore, IRRWISCH, un groupe suisse de calibre international, c'est une grosse machine dans la tradition de GENESIS ou de MARILLON (avec qui ils ont joué à Lausanne). On se souvient de leur passage au Festival de Leysin en 1988.

**LE VENDREDI 10 NOVEMBRE**, dès 20 heures, le retour du FASTER qui nous montrera une fois de plus qu'il a l'étoffe d'un grand groupe: un rock aux couleurs de la colère et de l'urgence, pour préparer le terrain aux deux exclusivités de Vernier sur Rock qui accueille pour deux concerts uniques en Suisse SCREAMIN BLUE MESSIAH et l'événement musical de cette rentrée, les mythiques SUGARCUBES.

**LE SAMEDI 11 NOVEMBRE**, dès 20 heures, encore des exclusivités: VERNIER SUR ROCK se propose de faire découvrir BRENDAN CROCKER & THE 5 O'CLOCK SHADOW. Une découverte de quelqu'un qui n'est pas vraiment un premier venu puisque sa route croise celle de Clapton, Mark Knopfler, Tanita Tikaran... C'est à un Australien très attendu qu'il appartiendra de faire monter les tours: JOHNNY DIESEL débarque à VERNIER SUR ROCK. Le festival se terminera sur les chapeaux de roue avec LA MANO NEGRA qui se promet de faire encore plus fort qu'au festival de Nyon, cet été.

\*\*\*\*\*

## ÉGLISE DE L'ÉPIPHANIE AU LIGNON

**CONCERT DE NOËL LUNDI 18 DÉCEMBRE à 20h30**



Photo: Grafilm S.A.

## **ALAIN MORISOD ET LES «SWEET PEOPLE»**

**(AVANT SON DÉPART POUR LE CANADA)**

**CONCERT OFFERT PAR L'ASSOCIATION DES INTERÊTS D'AÏRE  
COMMISSION D'ANIMATION DU LIGNON — COMMUNE DE VERNIER**

ENTRÉE GRATUITE